

## Réclamations

La prélature de l'Opus Dei dispose d'une procédure de traitement des problèmes, soucis ou détresses qui ont pu apparaître au contact avec la prélature et ses activités en Suisse.

27.03.2024

En cas de plaintes de nature institutionnelle, le protocole permet de traiter les injustices commises et favorise le processus de réparation. Il prévoit actuellement ce qui suit :

- 1) Les plaintes sont traitées dans le pays où les faits dénoncés ont eu lieu.
- 2) Là où cela a été jugé opportun, le vicaire régional a créé un bureau de médiation et de conciliation.
- 3) Les plaintes doivent être adressées par e-mail au bureau du vicaire régional en Suisse.

En allemand :

clearing.ch@opusdei.org

En français : ecoute.ch@opusdei.org

En italien : ascolto.ch@opusdei.org

---

pdf | document généré

automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/reclamations/>  
(23.01.2026)